

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-715

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 17**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Après le mot : « délai », la fin de la dernière phrase du premier alinéa du III de l'article 1^{er} de la loi n° 84-578 du 9 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination relatif à la suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des intérêts des sommes inscrites sur un livret d'épargne entreprise.